

Accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni Un nouveau chapitre dans la construction du mouvement syndical européen

Résolution adoptée au Comité exécutif de la FSESP, 7-8 avril 2021

1. La FSESP se joint à la CES et aux syndicats européens pour témoigner sa solidarité aux syndicats du Royaume-Uni, à la suite de la conclusion de l'accord de commerce et de coopération (ACC).
2. La sortie du Royaume-Uni de l'UE modifie la relation que le pays entretient avec l'Union. Cette nouvelle situation est annonciatrice de nouveaux défis pour le mouvement syndical européen. Nous réaffirmons notre détermination à faire preuve d'un esprit de solidarité et de coopération dans cette nouvelle étape de notre long périple vers l'amélioration de la vie des travailleurs et la construction d'une Europe où les femmes et les hommes, nos collectivités et notre environnement ne sont pas exploités. Nous voulons une Europe juste, fondée sur des services publics solides de qualité, la démocratie et l'état de droit.
3. Les employeurs et les gouvernements changeront peut-être, mais le syndicalisme demeurera indivisible. Nous redoublerons d'efforts pour lutter contre toutes les formes de dumping social, environnemental ou fiscal qui pourraient émerger de cette nouvelle configuration avec, d'un côté, l'UE et ses États membres et, de l'autre, le Royaume-Uni.

Nous soutenons l'évaluation préliminaire de l'ACC effectuée par la CES (voir la résolution du 22 mars 2021). Nous prendrons pleinement part aux mesures prises pour renforcer la voix des travailleurs dans la mise en œuvre des nombreux volets différents de l'accord et pour consolider la coopération syndicale paneuropéenne.